'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

ANNEXE TECHNIQUE n° 2-2019 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 – 2020

Entre,

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA,

Et,

Le Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française (SPC) représenté par son Président, Monsieur Cyril TETUANUI, dûment habilité par la délibération du comité syndical du SPC.PF n°8/2014 du 6 août 2014

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3 de la convention de partenariat entre le CNFPT et le SPC pour la période 2018 – 2020. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au descriptif chiffré de la 2è année de la convention, soit l'année 2019.

Article 2 : Descriptif du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel pour l'année 2019 est établi par objectif et par projet.

L'année 2019 s'inscrit dans une période de stabilisation des ressources après une année de changement de direction générale et des services du SPC, et de préparation de la mandature 2020-2026. L'annexe technique sera donc axée sur l'accompagnement stratégique en soutien aux départements informatique et restauration scolaire. Une représentation de la Présidence du CNFPT au congrès des communes et une action bilan de la mandature, organisée à l'occasion du déplacement du SPC en métropole en novembre, avec les intervenants venus en Polynésie depuis 2014, complètent les principales actions identifiées.

Chaque objectif ou projet est complété par une fiche technique, jointe à la présente annexe, qui précise le contexte et les objectifs des actions à réaliser.

1) Appui-conseil pour l'évolution des missions du SPC dans le cadre de son soutien et accompagnement de la transformation numérique des services communaux

Le SPC a souhaité en 2018, profiter d'un contexte d'évolution et de modernisation mené par la Collectivité Polynésie française avec le plan SMART POLYNESIA, visant à développer le numérique en Polynésie française.

L'extension du câble numérique à haut débit dans les archipels favorisant un accès plus important à l'internet préfigure des futurs besoins des communes qui s'exprimeront rapidement en termes d'usage des applications mobiles, de logiciels ou de nouveaux services.

Par ailleurs, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entré en vigueur au second semestre 2018 impose au SPCPF de se conformer à une règlementation et adopter de nouvelles pratiques qui devront être expliquées aux communes.

Son souhait d'une approche plus moderne et plus globale des services à rendre aux communes a donc conduit le SPC à solliciter l'appui du CNFPT à l'occasion d'une mission conduite par un expert des systèmes d'information. La mission réalisée en octobre 2018 a permis de mieux mesurer les enjeux, pour le SPCPF, d'une E-transformation des communes devant être anticipée par une transformation numérique du département informatique.

Le défi pour le SPC résidera dans sa capacité à concevoir un système d'information souple, agile, pragmatique, adaptable, innovant afin de rendre le meilleur service possible aux communes et aux départements du SPCPF et pouvoir échanger avec les acteurs externes (services de l'Etat, du Pays, organismes, ...) et proposer une offre de service à haute valeur ajoutée orientée vers le conseil en transformation numérique et l'aide à la prospective.

Le recrutement prochain d'un Directeur des systèmes d'information dont la mission première sera d'imaginer et mettre en œuvre le schéma directeur des systèmes d'information sont les actions prioritaires de 2019.

Cette transition importante, dans un domaine émergeant en Polynésie, nécessite un soutien et un accompagnement stratégique par le CNFPT qui se déroulerait de 2 manières.

D'une part un suivi par l'expert qui a conduit la mission diagnostic et d'autre part une mission en Polynésie française placée au second semestre 2019.

- Un accompagnement à distance programmé de manière mensuelle avec échanges réguliers entre le SPCPF et l'expert :
 - ***de 3 à 4 jours en catégorie 1, sous la forme de visio-conférences d'une heure trente environ, entre le début mars et la fin décembre 2019. La fréquence des visio-conférences variera en fonction de l'avancée des projets.***
- Une mission en Polynésie dont l'objectif sera de dresser un premier bilan d'étape des actions mises en œuvre dans le processus de mutation
 - ***8 jours, dont 6 en catégorie 1 et 2 en catégorie 2***

2) Appui-conseil dans la démarche d'évaluation du projet de restauration scolaire

Le SPCPF a réalisé un état des lieux global des services de restauration scolaire du 1er degré en 2014/2015. Avec la participation d'un expert missionné par le CNFPT en 2015, le département restauration scolaire a défini sa feuille de route qui a été validée par les communes concernées.

Depuis, le SPCPF mène des actions transverses de type actions de sensibilisation auprès des décideurs communaux en parallèle d'un accompagnement technique de chacune de ses communes adhérentes. Si la priorité du SPCPF a toujours été la mise aux normes des services de restauration scolaire, ce n'est pas forcément celle des communes.

Ainsi, des communes qui ne maîtrisent pas la règlementation sanitaire servent des produits locaux quotidiennement... Les communes s'engagent dans les projets qui correspondent le mieux à leurs besoins et leurs sensibilités. Le projet global du SPCPF pensé étape par étape ne correspond pas à cette réalité.

Aussi, à force de pousser les communes à consolider leurs compétences et à maîtriser la gestion de leur service, les élus souhaitent plus que jamais utiliser cet outil à d'autres fins. Par exemple, certaines communes souhaitent assurer un service régulier aux personnes qui relèvent de la compétence du Pays. L'accompagnement du SPCPF se retrouve de fait limité.

Le facteur « temps » est aussi à prendre en compte car le projet global mené par le SPCPF implique des changements des mentalités et des pratiques.

Cette analyse repose sur nos bilans internes et nos appréciations. Quelques chiffres étayent ces observations mais pas assez précisément pour acter les orientations à donner à la prochaine mandature. La mission CNFPT sollicitée viendrait confirmer, préciser ces avancements dans le domaine de la restauration scolaire du 1er degré.

➢ ***Une mission de 10 jours en catégorie 1 en juin-juillet***

3) Participation au congrès des communes de Polynésie française 2019

Le congrès des communes de Polynésie française s'est inscrit dans la tradition et constitue le moyen privilégié de rencontres et de débats sur les thèmes majeurs de la vie communale.

Le CNFPT, partenaire historique, a accompagné le développement institutionnel du SPC et le déploiement de la formation sur l'ensemble des communes de Polynésie. La participation du CNFPT à l'action-phare du monde communal polynésien s'est également inscrite dans une tradition.

Le congrès des communes de 2019 est programmé du 29 juillet au 2 août 2019.

Le thème général portera sur les questions d'environnement, avec l'objectif de valoriser les projets novateurs. Il est question d'organiser le congrès sur l'île de GAMBIER sous réserve de financement de l'opération.

Depuis 2016 la présence d'un administrateur du CNFPT ayant également les fonctions de maire d'une commune est particulièrement appréciée des maires polynésiens qui partagent expériences et vision prospective.

La participation peut se traduire de 2 manières :

- Une **représentation institutionnelle** par la présence du Président du CNFPT ou de son représentant pour les moments institutionnels du congrès.
- Une **intervention technique** dans les séances plénières ou débats du congrès réalisée par un expert identifié par le CNFPT à la demande du SPCPF sur les thèmes du congrès.

Pour l'intervention technique, une mission de 5 jours en catégorie 2

- Bilan de l'accompagnement sur une mandature communale avec les intervenants

Le partenariat SPC-CNFPT s'est inscrit dans la continuité des projets, des évolutions de la structure. Plusieurs intervenants se sont succédés sur des domaines très différents, dans des contextes en évolution régulière. Il est apparu intéressant, au fil des conventions, de mesurer l'efficacité du partenariat au travers des missionnaires désignés par le CNFPT.

Pour le SPC : le partage, l'échange et l'expérience entre les différents experts permettront de mesurer l'évolution des projets dans des contextes spécifiques, de mieux cerner les enjeux institutionnels et opérationnels, les conditions de réussite de futurs projets.

Pour le CNFPT : le « profilage » des missionnaires, leur capacité à intégrer un contexte et être force de proposition permettront d'échanger sur les conditions de réussite des missions, de même que les forces et les points de vigilance du ou des partenariats.

Ces rencontres « échanges-bilan » sont également intéressantes pour permettre le transfert de connaissances, l'information sur l'actualité du moment, entre les experts, et capitaliser à partir de leur vécu et perceptions.

Cette action novatrice dans le partenariat pourrait se dérouler à Paris ou Angers selon les disponibilités des intervenants, dans la semaine suivant le congrès des maires de France.

Article 3 : **Barème**

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories suivant leurs typologies :

- catégorie 1 : actions de conseil et d'expertise,
- catégorie 2 : conception et animation de séminaires, de groupe de travail, de formation
- catégorie 3 : organisation de stages pratiques d'immersion ou d'application en collectivités ou institutions, visites d'études et stages ou actions de l'offre CNFPT.

Chaque mission suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention, de formation ou d'immersion. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- catégorie 1 : 400 € par jour
- catégorie 2 : 300 € par jour
- catégorie 3 : 150 € par jour et par stagiaire. Dans le cas des stages pratiques, il est à noter que si deux agents sont envoyés dans la même collectivité en même temps auprès du même tuteur, le coût restera de 150 € par jour, avec un maximum de 750 €, même si le stage dure plus de 5 jours dans la même collectivité.

Article 4 : **Actions ponctuelles**

Si des actions ponctuelles, décidées en cours d'année, et financées par le SPC entraînent un surcoût au montant maximum de l'article 5, elles seront entérinées par la passation d'avenants à la présente annexe technique.

Article 5 : **Estimation du programme prévisionnel**

Le programme prévisionnel ci-après correspond au descriptif prévisionnel de l'article 2. Il correspond à un maximum en termes de coût d'intervention sur l'année. Pour les missions où une fourchette de jours a été estimée, c'est le maximum de la fourchette qui a été retenu.

Par contre, le nombre de jours par catégorie d'action n'est qu'estimatif et pourra être éventuellement dépassé, dans la mesure où le coût global final annuel est inférieur ou égal au coût estimatif ci-après.

Désignation	Unité	Valeur	Nombre	Total
Catégorie 1	jour	400 €	20	8 000 €
Catégorie 2	Jour	300 €	7	2 100 €
Catégorie 3	Jour	150 €	0	

Sous total		10 100 €
Frais de pilotage de projet (25% des expertises)		2 525 €
Total actions + gestion du projet		12 625 €
Frais de structure et de gestion (10%)		1 262,50 €
Total année 2019 (en euros)		13 887,50 €
Total année 2019 (en F CFP)		1 657 220 F CFP

Fait en 8 exemplaires

A PARIS, le 28/12/2018

Pour le CNFPT
Le directeur général
Par délégation

A PAPEETE, le

Pour le SPCPF
Le Président

SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE SPCPF

Le Président

Cyril TETUANUI

Je soussigné, Cyril TETUANUI, Président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française, certifie que la présente annexe technique 2/2019 à la convention de partenariat 2018-2020, est exécutoire à la date du 01 FEV. 2019 *après sa notification au CNFPT en date du* 17 JAN. 2019

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire SPCPF SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE	**CONVENTION SPC/CNFPT 2018-2020** **ANNEXE TECHNIQUE 2/2019**

FICHES TECHNIQUES

FICHE TECHNIQUE 1

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

DESCRIPTIF DE LA MISSION

REFERENT SPC Ivana SURDACKI, DGS

PHASE DE SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT MENSUELS, DE MARS A DECEMBRE 2019

PHASE D'EVALUATION D'ETAPE :

PERIODE Second semestre (octobre 2019)

DATES A déterminer

OBJECTIFS Évaluer les actions concrètes mises en œuvre suites aux recommandations de la mission 2018.
Accompagner la conduite du projet par le conseil stratégique et opérationnel et le transfert d'expérience, dans :

- L'analyse du contexte institutionnel en évolution
- Les actions menées
- La perception des acteurs (internes, externes…)
- La pertinence du SDSI (Système d'Information Souple, Agile, Pragmatique, Adaptable, Innovant)
- Aider le SPC (à l'occasion par exemple d'un séminaire de réflexion interne) à réaliser l'évaluation d'étape en vue de la transition vers la nouvelle mandature (une offre de service à haute valeur ajoutée orientée vers le conseil en transformation numérique et l'aide à la prospective).
 - Il sera également demandé à l'expert CNFPT de partager son expérience et sa technicité dans le domaine et plus précisément dans le domaine du digital (comportement du marché locales, expertises, qualités des produits et prestations proposés…).
- Les communes, les élus du SPC ne perçoivent pas toujours tout ce qui peut être mené dans le domaine. Leur rencontre d'un expert expérimenté participe à préciser leur vision.

METHODOLOGIE à co-construire avec l'expert

PRECONISATIONS néant

COMMENTAIRES Le SPC propose que l'expert qui a mené la mission diagnostic 2018 soit retenu pour l'accompagnement 2019, afin qu'une cohérence dans le soutien au projet soit assurée.

FICHE TECHNIQUE 2

EVALUATION DU PROJET GLOBAL RESTAURATION SCOLAIRE

OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Evaluer les évolutions en matière de restauration scolaire du 1er degré en Polynésie française pour en déduire les évolutions dans les missions et les projets du SPCPF dans le domaine au travers de son département restauration scolaire.

DESCRIPTIF DE LA MISSION

REFERENT SPC	Mihirangi MOEROA, chef de projet restauration scolaire
PERIODE	FIN JUIN A DEBUT JUILLET 2019
DATES ENVISAGEES	Une partie de la mission devra obligatoire se dérouler entre le lundi 24 juin et le jeudi 04 juillet pour que les visites des sites restauration scolaire se tiennent pendant le temps scolaire. Les entretiens avec les partenaires et les réunions de travail pourraient être conduites du vendredi 05 juillet au vendredi 12 juillet. - Option 1 : du 24 juin au 05 juillet - Option 2 : du 1er juillet au 12 juillet - Option 3 : du 26 juin au 09 juillet
OBJECTIFS	1) Evaluer l'amélioration des services de restauration scolaire depuis la mission d'expertise de 2015 et proposer des pistes (orientations, modalités…) d'amélioration selon les priorités définies par les élus, 2) Mesurer l'efficacité du service rendu aux communes par le SPCPF et accompagner la réflexion pour la révision des missions du département restauration scolaire en vue d'un accompagnement cohérent et durable.
METHODOLOGIE	1) Appui technique au département restauration scolaire • L'expert CNFPT sera appui technique dans l'éventuelle évolution des missions du SPCPF et dans la rédaction de la nouvelle feuille de route en s'attachant tout particulièrement à la priorisation des projets. • Par rapport aux projets en cours, une des attentes est que l'expert CNFPT participe à la création et à la validation des indicateurs restauration scolaire. La démarche d'évaluation des projets est une nouvelle approche à diffuser au sein des services de restauration scolaire facilitant leur auto-évaluation. • Participation à la conception et à l'animation de la réunion de travail avec les référents communaux restauration scolaire sur les thèmes qui auront été identifiés comme prioritaires. Ces aspects seront à valider pendant la mission. 2) Personne ressource restauration scolaire • Un temps important de la mission CNFPT sera organisé en entretien avec les partenaires et dans les communes adhérentes du SPCPF. Ces entretiens permettront de définir les attentes des communes et des partenaires en faveur du SPCPF. • Pendant ces rencontres, il sera également demandé à l'expert CNFPT de partager son expérience et ses connaissances dans le domaine et plus précisément sur les dossiers d'actualités (valorisation des produits locaux,

commande & achat public, accompagnement des enfants, projet partagé avec les familles…).

- Les communes n'ont pas toujours la perception de ce qui peut être mené dans le domaine de la restauration scolaire ou bien ont des idées sans réussir à les exprimer au SPCPF. La rencontre d'un expert participe à consolider leur vision et projet restauration scolaire.

PRECONISATIONS

Une mission CNFPT a déjà été réalisée en 2015, pendant laquelle l'expert a passé du temps dans les communes polynésiennes pour s'imprégner du contexte. La mobilisation du même expert permettrait plus d'efficacité sur l'aspect bilan des propositions mises en place puisqu'il en est à l'origine. L'éventuelle évolution des missions du SPCPF dans le domaine nécessite également une bonne connaissance des spécificités communales polynésiennes.

COMMENTAIRES

Le SPCPF accompagne les communes sur plusieurs volets en même temps mais les moyens humains actuels (1 chef de projet en catégorie A et 1 technicien qualité en catégorie B) ne suffiront pas à proposer un accompagnement individualisé aux 32 communes adhérentes. Les propositions devront être en cohérence avec ces contraintes financières.

FICHE TECHNIQUE 3

CONGRES DES COMMUNES DE PF

Participation du CNFPT au congrès des communes, organisé par le SPCPF

FICHE DESCRIPTIVE

La représentation et la participation du CNFPT au congrès des communes de Polynésie française s'est inscrit dans la tradition et constitue le moyen privilégié de rencontres et de débats sur les thèmes majeurs de la vie communale.

Le prochain CONGRES DES COMMUNES se déroulera dans la commune de GAMBIER du 29 juillet au 2 août 2019.

La thématique centrale portera sur l'environnement.

Il est proposé de situer ce congrès à un niveau de sensibilisation et d'information avec l'objectif de valoriser les initiatives en cours :

- Montrer que « agir au niveau local est possible » ;
- Valoriser les communes actives en matière de développement durable
- Valoriser les partenariats réussis entre communes et services de la PF
- Valoriser les projets associant population et acteurs locaux à la gestion de territoire

Il s'agira aussi de montrer les différents rôles de la commune, aux côtés et en complémentarité du Pays : porteur / partenaire / facilitateur / coordonnateur. Les échanges permettront de définir les formes et modalités d'intervention des communes dans les projets environnementaux / gestion locale des territoires, et également de poser les bases et conditions de réussite des partenariats avec des éléments de méthodes (gérer, suivre, évaluer un projet « multi-partenarial »)

Et enfin, sensibiliser, initier les communes à la gestion participative des territoires pour contribuer à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles et culturelles et s'inscrire dans une démarche d'accompagnement du développement économique, notamment le tourisme durable.

La participation du CNFPT pourra se traduire de deux manières :

- Par une représentation institutionnelle du Président du CNFPT ou de son représentant qui participerait aux travaux et ainsi contribuerait à alimenter l'analyse stratégique du CNFPT sur le contexte d'évolution du monde communal et des besoins en matière d'accompagnement stratégique du SPCPF.
- Par une participation technique d'un intervenant reconnu dans le domaine et par le CNFPT.